

N° 2022.22

Objet : Décision modificative n°1

Date de Convocation Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.
Le 25 novembre 2022

Nombre de conseillers
Etaient présents :
M. Laurent RICHARD, Président,
Mme Guylène BIGOT, M. Daniel BATARD, Mme Martine DELIGEON, M. Gilles BACHELET,
M. Philippe BEAUVAIS, Mme Eliane FAVRON, M Cédric MICHEL, Mme Aurélie SCHEMEL,
Mme Sophie RANDUINEAU, M Eric HENNEGUELLE.

En exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 01

Votants : 12

Pouvoirs :
Mme Jacqueline DUPRAT à M Philippe BEAUVAIS

Absents excusés : Mme Katia CHAUVET, Mme Sophie FOURNIAU, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Bénédicte BEYENS.

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Monsieur le Président expose que lorsqu'il est fait appel à un intermittent, le paiement est scindé en deux parties. Une partie est prévue pour le paiement des charges salariales (GUSO) au chapitre 011 (6288- prestation de service), payée par le biais du service Culture, (régie d'avances et de recettes) est remboursée ensuite. Puis une partie est prévue pour le paiement du salaire net au chapitre 012 (6218 – autres prestations extérieurs).

N'ayant pas les fonds nécessaires sur le chapitre 012 (6218 – autre personnel extérieur), la somme de 286.39€ doit-être prélevé sur le chapitre 011 en dépenses (60632 – fournitures de petit équipement).

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration la décision modificative n°1 suivante :

Chapitres-Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Section de fonctionnement – chap 012 6218 – Autre personnel extérieur	286.39€	
Section de fonctionnement – chap 011 60632 – Fournitures de petit équipement		286.39€

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 037-263701633-20221205-202222-DE

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

-D'approuver la décision modificative n°1 au budget 2022

**La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT**

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Laurent RICHARD**

